

**Objet** : régularisation

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
LA TRANSFORMATION DU SECTEUR PUBLIC,**

Vu la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires,  
modifiée ;  
Vu le décret n°77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des  
fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;  
Vu le décret n°2015-583 du 11 mai 2015 fixant les modalités d'application des articles  
premier et 2 de la loi n°2015-08 du 13 avril 2015 complétant l'article 22 de la loi  
n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires ;  
VU le décret n° 2017-2205 du 06 décembre 2017 abrogeant et remplaçant l'article 4  
du décret n° 99-908 du 13 septembre 1999 fixant les conditions générales  
d'emploi et de rémunération des maitres contractuels ;  
Vu le dossier de l'intéressé,

**ARRETE :**

**Article premier.-** Monsieur Ibrahima FATY de la catégorie d'enseignants dénommée  
MAITRES CONTRACTUELS, né le 06/10/1986 à Mbédiène, titulaire du certificat  
d'aptitude pédagogique (CAP), session de 2015, est nommé et titularisé, ainsi qu'il suit,  
dans le corps des INSTITUTEURS B3, hiérarchie B3:

Grade	Date d'effet
2CL 1ECH	01/10/2015

**Article 2.-** Est validée, comme suit, la majoration d'ancienneté acquise par Monsieur  
Ibrahima FATY instituteur B3, hiérarchie B3, né le 06/10/1986 à Mbédiène,  
conformément aux dispositions du décret n° 2015-583 du 11 mai 2015:

Ancienneté à valider		Ancienneté totale	Ancienneté validée aux 2/3
Période de vacation / volontariat	Période contractuelle		
Du 10.01.2015 au 10.01.2015	Du 10.01.2015 au 01.10.2015	8m21j	5m24j

**Article 3.-** La situation administrative de Monsieur Ibrahima FATY instituteur B3, hiérarchie B3, né le 06/10/1986 à Mbédiène, bénéficiaire d'une majoration d'ancienneté utilisable pour l'avancement de grade et d'échelon, est régularisée ainsi qu'il suit conformément aux dispositions du décret n° 2015-583 du 11 mai 2015 :

Ancienne situation			Nouvelle situation		
Grade	Date d'effet	Ancienneté conservée	Grade	Date d'effet	Ancienneté conservée
2CL 1ECH	01.10.2015	5m24j	2CL 1ECH	01/10/2015	5m24j Anc. épuisée
			2CL 2ECH	07/04/2017	
			2CL 3ECH	07/04/2019	
			2CL 4ECH	07/04/2021	

**Article 4.-** Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.